



Québec, le 1<sup>er</sup> avril 2021

## AUX PARENTS DES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE, DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE

### OBJET : MESURES EXCEPTIONNELLES APPLICABLES À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC EN MILIEU SCOLAIRE POUR LES 6, 7, 8 ET 9 AVRIL PROCHAINS

Chers parents,

Le gouvernement a annoncé hier que de nouvelles mesures exceptionnelles devaient être prises afin de diminuer les risques de propagation de la COVID-19. À cette fin, il a notamment été décidé que les services éducatifs seront offerts à distance pour l'ensemble des élèves du primaire et du secondaire jusqu'au 9 avril.

- **Dans ce contexte, le calendrier scolaire a été modifié. La journée de classe prévue le 6 avril est convertie en journée pédagogique pour permettre au personnel de préparer les journées d'enseignement à distance.**
- **Il n'y aura aucune présence en classe entre le 6 et le 9 avril inclusivement. Les élèves recevront un enseignement à distance les 7, 8 et 9 avril.**
- **Ainsi, comme la journée du 6 avril est convertie en journée pédagogique, le 26 avril sera un jour de classe (jour 10 au primaire et jour 4 au secondaire).**

Les services spécialisés à mandats régionaux sont maintenus selon le calendrier scolaire. Les écoles en informeront les parents concernés. Pour ces services, notez que la journée du 6 avril est convertie en journée pédagogique et que le 26 avril sera un jour de classe.

#### Services de garde d'urgence

L'une des mesures prévues concerne l'offre de services de garde d'urgence pour les élèves du préscolaire et du primaire. Des services de garde d'urgence seront offerts à différents endroits sur le territoire les 6, 7, 8 et 9 avril, dans ces écoles :

- École du Val-Joli
- École du Buisson
- École d'éducation internationale Notre-Dame-des-Neiges
- École Saint-Fidèle

Les services de garde d'urgence sont un service exceptionnel pour les parents qui n'ont aucune solution de rechange. De plus, ils sont réservés aux élèves dont les parents occupent un emploi figurant à la liste des emplois essentiels, et donnant droit aux services de garde d'urgence. Vous pouvez consulter la liste complète des emplois visés sur le site [Quebec.ca](http://Quebec.ca).

Conformément aux consignes gouvernementales visant à restreindre les risques de propagation du virus, ce service ne devrait être utilisé que si les parents ayant droit au service n'ont aucune autre solution leur permettant de se rendre au travail. Ainsi, les familles dont un des parents demeure à la maison, même s'il est en situation de télétravail, devraient éviter d'utiliser ce service.

## Inscription

Si vous avez besoin de vous prévaloir de ce service, **vous devez vous rendre sur le site [Quebec.ca](http://Quebec.ca) et remplir le formulaire en ligne prévu à cet effet, entre le 2 et le 5 avril**. Il est essentiel d'inscrire chacun de vos enfants pour lesquels le service est requis, et ce, pour chaque journée de garde nécessaire. À votre arrivée au service de garde d'urgence, vous devrez remplir une fiche de contrôle.

Notez qu'aucun service de repas ne sera offert. De plus, aucune collation ne sera fournie. Vous devez donc prévoir une boîte à lunch pour votre enfant ainsi qu'une bouteille d'eau. Seuls les repas froids et les thermos seront acceptés. Veuillez aussi prévoir vêtir chaudement votre enfant pour qu'il puisse réaliser des activités à l'extérieur de même que lui fournir des chaussures pour l'intérieur.

Nous vous remercions sincèrement des efforts constants que vous déployez à soutenir vos enfants dans ce contexte hors de l'ordinaire.

Veuillez agréer, chers parents, nos salutations distinguées.

Le directeur général,



Pierre Lapointe

PL/sp